

l'absence totale de mesures visant à réduire les émissions de la fonderie Horne à Rouyn-Noranda, continue à compromettre nos efforts dans la bataille politique qui nous oppose à nos voisins du Sud.

La promesse du Canada de réduire de 50% ses émissions de SO<sub>2</sub> à l'est de la frontière entre la Saskatchewan et le Manitoba, d'ici 1990, sous réserve que les États-Unis adoptent un programme analogue, a été rejetée par Washington. Le Canada a ensuite annoncé le 15 février 1982 qu'il avait l'intention de réduire unilatéralement de 25% ses émissions de SO<sub>2</sub>, mais cette décision ne semble guère avoir eu de répercussions positives. Le fait est qu'aucun renseignement n'avait alors été fourni quant aux endroits où les réductions seraient réalisées. Or, le sous-comité estime que, vu l'absence de détails sur les endroits visés et sur le moyen d'effectuer les réductions et de les financer, cette proposition n'était pas de nature à impressionner nos critiques ni aux États-Unis ni au Canada.

L'annonce officielle des détails des réductions proposées le 22 décembre 1983 a davantage contribué à semer l'incrédulité qu'à soulever des espoirs. Environ 20% des réductions, soit 221 000 tonnes métriques, devaient être effectuées à la fonderie Horne du groupe Noranda à Rouyn-Noranda. Or, celui-ci ne s'était aucunement engagé en ce sens, et le gouvernement du Québec n'avait émis aucune ordonnance à cet effet.

En outre, 270 000 tonnes métriques de SO<sub>2</sub> devaient être supprimées grâce à la réduction des émissions attribuables à l'utilisation de carburant à des fins autres que la production d'électricité par suite des conversions au gaz et des réductions dans l'utilisation du pétrole lourd réalisées dans le cadre du Programme énergétique national (PEN). Même si ce but devait être atteint d'ici 1990 — ce qui n'est pas certain — on se demande si, plutôt

que de travailler véritablement à réduire de 25% les émissions qui sont à l'origine des pluies acides, le gouvernement fédéral ne manipule pas les statistiques pour donner l'impression d'agir.

Le sous-comité soutient depuis un certain temps déjà que le Canada doit adopter un vigoureux programme de réduction de ses émissions indépendamment des États-Unis. Il serait, bien sûr, préférable que les Américains collaborent avec nous à un programme commun, mais ce genre de collaboration est impossible à l'heure actuelle et le restera sans doute tant que le gouvernement Reagan demeurera au pouvoir.

Le sous-comité a entendu des arguments selon lesquels le Canada ne doit pas adopter unilatéralement un programme de réduction de ses émissions. Ces arguments reposent essentiellement sur deux prémisses. Premièrement, une baisse de 50% de nos émissions de SO<sub>2</sub> ne ralentirait pas sensiblement la vitesse à laquelle les dépôts de sulfate s'accumulent dans les régions vulnérables et ne contribuerait guère, par conséquent, à atténuer le problème des pluies acides. Deuxièmement, le Canada doit avoir quelque chose à offrir aux Américains si jamais ces derniers se décidaient à négocier de bonne foi des mesures réciproques en vue de réduire les émissions de SO<sub>2</sub>. Si le Canada optait pour une réduction unilatérale de ses émanations de SO<sub>2</sub> et qu'il s'engageait par la suite dans des négociations avec les États-Unis, cela équivaldrait à demander à ces derniers d'agir unilatéralement.

Le sous-comité rejette ces prémisses. Nous pensons que les États-Unis ne se résoudront à adopter des mesures de lutte contre les émissions qui sont à l'origine des pluies acides que lorsqu'ils auront décidé que leur intérêt national est en jeu. Si notre part de blâme vis-à-vis du problème des pluies acides aux États-Unis était aussi importante que celle de ces derniers à notre égard, nous

pourrions négocier à égalité avec les Américains. Mais, étant donné que nous y contribuons seulement dans une faible mesure, nous ne sommes guère en position de force pour négocier des réductions réciproques.

S'il est vrai que la plupart des régions vulnérables du Canada, comme celle de Muskoka-Haliburton en Ontario, sont fortement affectées par les pluies acides en provenance des États-Unis, le sous-comité a souvent entendu des arguments, notamment de la part de représentants d'Environnement Canada, selon lesquels 50% de notre problème serait attribuable à nos propres sources de pollution. Aussi nous pouvons difficilement concevoir qu'une réduction unilatérale de 50% (ou plus) de nos émissions de SO<sub>2</sub> n'ait pas un effet salutaire dans la lutte contre les pluies acides en particulier et contre la pollution atmosphérique en général. Si nos émanations contribuent au problème des pluies acides, il faut alors les réduire.

L'illogisme de l'approche adoptée jusqu'à tout récemment par le gouvernement fédéral a été remarquablement résumé par la Coalition canadienne sur les pluies acides témoignant devant le sous-comité:

«...les Canadiens semblent dire aux États-Unis que s'ils ne cessent pas de nous envoyer leur pollution, nous allons continuer à nous polluer. Étrange logique!»

Or, il y a des avantages sur le plan tant politique que moral à faire cavalier seul et à réduire unilatéralement nos dégagements de polluants. Si nous voulons avoir le moindre espoir de persuader le gouvernement et les législateurs fédéraux des États-Unis, bref tout l'appareil politique américain, de considérer les pluies acides comme un problème environnemental grave auquel il faut remédier, nous devons plaider notre cause à partir d'une position de force morale. Or, la valeur morale de notre plaidoyer en faveur d'une réduction des émissions aux États-